



Vers un monde uni dans la lutte contre la corruption

Les Efforts de l'Autorité de Contrôle Administratif au cours de la neuvième session de la Conférence des États parties à la Convention de la UNCAC

Premier Sous-secrétaire / Dr. Mohamed Salama
Par Rédacteur en chef

La Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, qui se tient tous les deux ans, est le pilier des événements internationaux qui rassemblent des représentants des États parties à la Convention, ainsi que d'autres parties telles que des organisations non gouvernementales, des associations civiles, des centres de recherche et d'autres entités multiples. Ces parties représentent les cercles d'intérêt dans la lutte contre la corruption, conformément au texte de l'article 63 de la Convention qui approuve la Conférence des États parties afin d'améliorer la capacité et la coopération entre les États, atteindre les objectifs énoncés dans la Convention, promouvoir sa mise en œuvre et examiner les efforts déployés à cet égard. Il convient de noter que huit sessions se sont tenues, de 2006 à 2021, dont quatre conférences ont eu lieu dans 4 pays arabes frères, la première session à Amman, en Jordanie, et la deuxième à Bali, en Indonésie, en 2008 - un an plus tard, selon la décision 1/2 de la Conférence - la troisième s'est tenue à Doha, au Qatar en 2009, la quatrième à Marrakech, au Maroc en 2011, la cinquième au Panama en 2013, la sixième à Saint-Petersbourg, Fédération de Russie en 2015, la septième à Vienne en novembre 2017 et la huitième à Abu Dhabi, aux Émirats arabes Unis en décembre 2019 et s'est terminée en 2021.

Organisation extraordinaire des travaux de la neuvième session

L'adoption de la déclaration politique sur "l'engagement commun à travailler efficacement pour relever les défis, mettre en œuvre des mesures de prévention de la corruption et renforcer la Coopération internationale" publiée par la session de l'Assemblée générale des Nations Unies tenue en juin 2021 a été suivie de l'organisation de la neuvième session des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption en décembre de la même année et sur une période de cinq jours du 13/12 au 17/12 à Charm el-Cheikh, où plus de 2 130 représentants de plus de 150 pays ont participé, soit en présence de délégations ou virtuellement, et avec la participation de 5 chefs d'État, qui ont prononcé leurs discours par téléconférence, et 50 ministres, dont 30 étaient eux-mêmes présents, 30 chefs d'Autorités de Lutte contre la Corruption, en plus de la participation de plus de 570 organisations internationales de la société civile dotées du statut consultatif auprès des Nations Unies, des associations de la société civile et des centres de recherche.

L'État égyptien a accordé une grande attention aux procédures d'organisation de la Conférence, comme en témoignent la présence du Premier ministre et le discours de Son Excellence sur les efforts égyptiens pour mettre en œuvre les plans de développement et lutter contre la corruption ainsi que la présence d'un certain nombre de ministres, gouverneurs et chefs d'agences et d'organes. Lors de la séance d'ouverture, il a été annoncé que l'Égypte avait reçu et assumé la présidence de la neuvième session de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption en décembre 2021. L'ordre du jour de la Conférence comprenait de nombreuses séances importantes sur les discussions générales, l'examen de la mise en œuvre de la Convention, l'utilisation de l'assistance technique, la prévention de la corruption, le recouvrement d'avoirs et d'autres sujets d'intérêt, puis la Conférence s'est conclue par la publication de la déclaration de Charm el-Cheikh sur la lutte contre les risques croissants de corruption représentés par les dépenses économiques et l'aide sanitaire, appelant les États membres à identifier les meilleures pratiques et les défis, en vue

d'élaborer des lignes directrices et de renforcer la coopération pour prévenir, identifier, enquêter et poursuivre la corruption en période d'urgence et pendant la réponse et le relèvement après les crises. Au cours de la Conférence, les capacités organisationnelles distinguées de la partie égyptienne et la coopération avec les partenaires de diverses parties et institutions, en particulier les efforts des responsables de l'Office de lutte contre la drogue et le crime, étaient évi-



Siège des Nations Unies (Vienne, Autriche)

Lors de la neuvième session des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption à Charm el-Cheikh 2021, plus de 2 130 représentants de plus de 150 pays ont participé, soit en présence de délégations ou virtuellement, et avec la participation de 5 chefs d'État, qui ont prononcé leurs discours par téléconférence, et 50 ministres, dont 30 étaient eux-mêmes présents, 30 chefs d'Autorités de Lutte contre la Corruption, en plus de la participation de plus de 570 organisations internationales de la société civile dotées du statut consultatif auprès des Nations Unies, des associations de la société civile et des centres de recherche.



Discours du président de l'Autorité de contrôle administratif en tant que chef de la délégation égyptienne à la neuvième session de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption ".(UNCAC

dentes, de sorte que les participants ont témoigné du succès de la Conférence, espérant mettre en œuvre ses projets de résolution et ses résultats en tant qu'outils soutenant les capacités des États membres à lutter contre la corruption et à maximiser la coopération internationale entre eux.

Les efforts de la neuvième session dirigée par l'Égypte Au cours de la période du 13 au 17 juin 2022, le président de l'Autorité de Contrôle Administratif, en sa qualité de président de la neuvième session des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, a ouvert la treizième session du groupe d'examen du mécanisme d'application et la treizième session du groupe de travail gouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption tenues à Vienne, et les événements comprenaient la réunion du Bureau, l'adoption du rapport du groupe d'examen de l'application sur les travaux de sa session. Au cours de cinq jours, le mécanisme d'échange d'informations, de pratiques et d'expériences acquises dans la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption et les résultats de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les défis et les mesures visant à prévenir et combattre la corruption et à renforcer la coopération internationale ont été discutés et examinés. Des tables rondes ont également eu lieu sur les expériences des États dans les domaines de la criminalisation et de l'application de la loi, soutenant la coopération régionale entre les États et encourageant l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

L'Égypte a examiné ses efforts lors de sa participation au mécanisme d'examen de la mise en œuvre de la Convention, notamment en travaillant à renforcer les synergies avec les secrétariats des organisations multilatérales compétentes et en contribuant à la recherche d'un mécanisme de nature technique afin d'examiner la mise en œuvre de la Convention arabe contre la corruption, elle a pu également préparer trois projets de résolution soumis à la Conférence des États parties à la Convention arabe contre la corruption lors de sa quatrième session à Riyad. De plus, l'Égypte a exprimé son soutien au Mécanisme d'examen arabe en organisant des

Malgré la fin de la neuvième session des États parties à la Convention et le transfert de la présidence de la dixième session aux États-Unis d'Amérique, les efforts de l'Autorité de Contrôle Administratif se poursuivent à tous les niveaux, à travers la poursuite des mesures de lutte contre la corruption et de prévention au niveau national et l'achèvement du rôle de sensibilisation de tous les secteurs de la société grâce à l'Académie Nationale de Lutte contre la Corruption

cours de formation et des ateliers au siège de l'Académie Nationale de Lutte contre la Corruption, en préparant un rapport de conformité à la Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption et en recevant la mission d'évaluation du Conseil Consultatif pour la Prévention de la corruption dans l'Union africaine. D'autre part, la délégation égyptienne a tenu des réunions bilatérales avec un certain nombre de délégations des pays participants afin de soutenir la coopération dans les domaines de la prévention et de la lutte contre la corruption. Enfin, la séance de clôture s'est terminée par l'adoption des rapports du groupe d'examen du mécanisme de mise en œuvre et du groupe de travail gouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption à leur treizième session.

Au cours de la période du 5 au 8 septembre, l'Autorité de Contrôle Administratif a participé à la réunion de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption sur les réalisations accomplies pour mettre en œuvre les engagements de la déclaration politique adoptée lors de la session extraordinaire de l'Assemblée Générale afin de lutter contre la corruption. La déclaration politique inclut l'engagement des États à lutter contre la corruption à travers plusieurs axes principaux liés aux mesures préventives, à la criminalisation et l'application de la loi, à la coopération internationale, au recouvrement d'avoirs, à l'assistance technique et l'échange d'informations, à la lutte contre la corruption comme l'une des composantes du Plan de développement durable à l'horizon 2030, et à la promotion d'un plan et d'un cadre prospectifs de lutte contre



Réunion d'experts internationaux sur la Convention des Nations Unies contre la corruption au siège de l'Académie pour discuter de la mise en œuvre de la Déclaration de Charm el-Cheikh.

la corruption. Lors de la neuvième session de la Conférence des États parties à Charm el-Cheikh, la Conférence a publié une décision pour suivre les efforts des États dans la mise en œuvre des dispositions de la déclaration.

Au cours de la période du 7 au 11 novembre à Vienne, le Ministre Amr Adel, président de l'Autorité de Contrôle Administratif et président de la neuvième session de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, a dirigé les réunions des groupes de travail de la Convention sur le recouvrement d'actes, le renforcement de la coopération internationale et l'examen de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies. Au cours de cinq jours, les groupes de travail ont discuté du mécanisme de renforcement de la coopération internationale, de l'échange d'informations et d'expériences acquises, des efforts déployés pour mettre en œuvre la Convention et des pratiques réussies et des défis de la mise en œuvre de la déclaration de Charm el-Cheikh sur le renforcement de la coopération internationale dans le domaine de la prévention, de la lutte et du redressement de la corruption en temps de crise et d'urgence. Les séances comprenaient l'examen par l'Autorité de Contrôle Administratif de l'importance et des raisons de l'adoption par l'Égypte de la déclaration de Charm el-Cheikh, car il s'agit de la première décision du genre abordant la coopération internationale dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la corruption pendant les crises en tant que problème permanent.

Les efforts nationaux dans le domaine de la gouvernance et de la lutte contre la corruption face aux répercussions du covid-19 et le programme de protection sociale adopté par l'État égyptien ont également été examinés ainsi que les efforts de l'Égypte en matière de coopération internationale informelle avec les agences de lutte contre la corruption du monde entier pour lutter contre la corruption transfrontalière. De plus, les délégations des États-Unis, de l'Australie, du Brésil, de l'Italie, de la Roumanie, de la Banque mondiale et de l'Organisation de coopération et de développement économiques ont participé à l'examen des efforts déployés dans la mise en œuvre de la déclaration de Charm el-Cheikh. Des réunions parallèles ont également eu lieu avec certains chefs et responsables des agences de lutte contre la corruption et d'application de la loi dans certains pays participants et parties prenantes internationales et ont discuté des priorités de lutte contre la corruption afin de réduire ses risques. La séance de clôture s'est terminée par l'adoption des

rapports des différents groupes de travail.

Dans le même cadre, et pour poursuivre les efforts égyptiens lors de sa présidence de la neuvième session de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la Corruption, les 12 et 13 décembre 2022, l'Autorité de Contrôle Administratif, en coopération avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le Crime, a tenu une réunion internationale d'experts internationaux sur la Convention des Nations Unies contre la Corruption au siège de l'Académie Nationale de Lutte contre la Corruption afin de discuter de la mise en œuvre de la déclaration de Charm el-Cheikh sur la lutte contre la corruption en période d'urgence, de la réponse aux crises et de relèvement, et ce en présence du Ministre Amr Adel, président de l'Autorité de Contrôle Administratif, de Mme Bridget Strobel Shaw, chef de la branche sur la corruption et les crimes économiques à l'ONUDC, des représentants de 30 pays participants, de nombreuses organisations internationales et des experts internationaux.

Ces efforts inlassables et continus ont coïncidé avec le lancement de l'Autorité de Contrôle Administratif de la troisième phase de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption 2023-2030, sous les auspices du Président Abdel Fattah al-Sisi, président de la République, afin de soutenir une nouvelle phase visant à atteindre une communauté qui comprend bien les dangers de la corruption, la rejette et valorise l'intégrité et la transparence. A cet égard, l'Autorité a organisé un événement majeur en présence du Premier ministre et de plusieurs hauts responsables de l'État, dont le président du Sénat et un groupe de ministres et de membres du Comité National de Coordination pour la prévention et la Lutte contre la corruption, ainsi que des représentants de certaines organisations internationales concernées par la lutte contre la corruption et des ambassadeurs de pays arabes et étrangers.

Au cours de la période du 12 au 16 juin, le président de

Afin d'atteindre les objectifs de la troisième version de la Stratégie, l'Autorité de Contrôle Administratif poursuit ses efforts aux niveaux régional et international, en renforçant la coopération avec différents pays, en échangeant des expériences et en présentant des pratiques réussies pour lutter contre la corruption et faire face à divers défis, avec l'objectif de réaliser le principe de # Unis face à la corruption

Le président de l'Autorité de Contrôle Administratif préside les travaux des réunions des groupes de travail de la Convention des Nations Unies sur l'examen de la mise en œuvre de la Convention et la Prévention de la Corruption



l'Autorité de Contrôle Administratif a dirigé les réunions des groupes de travail de la Convention des Nations Unies sur l'examen de la mise en œuvre de la Convention et la prévention de la corruption. Au cours de ces cinq jours, les groupes de travail ont discuté des progrès réalisés dans l'examen de la mise en œuvre de la Convention, ainsi que de l'avenir de la deuxième phase du mécanisme d'examen, du suivi de la mise en œuvre de la déclaration politique dans le domaine du renforcement de l'intégrité des entreprises, et des pratiques les plus réussies dans les domaines de la prévention et de la lutte contre la corruption par les organes compétents. Les séances comprenaient l'examen des bonnes pratiques et des enseignements tirés de l'évaluation périodique de l'efficacité et de l'efficacité des mesures et des politiques de lutte contre la corruption à travers la présentation des efforts nationaux de l'Égypte et d'un certain nombre de pays participants tels que l'Italie, la Corée et la Moldavie, en plus de la tenue des réunions parallèles avec des chefs et responsables d'agences de lutte contre la corruption et d'application de la loi dans certains pays et organismes internationaux. La séance de clôture s'est terminée par l'adoption des rapports des différents groupes de travail.

Grand Merci aux partenaires de soutien

Il ne fait aucun doute que les succès obtenus dans tous les domaines, en particulier les domaines de la coopération régionale et internationale, nécessitent l'existence de partenariats capables, efficaces et solidaires, mais le volume de cette participation et de ce soutien augmente proportionnellement à la taille et au sérieux des efforts déployés, qui ont

été consolidés grâce à une coopération constructive entre la présidence égyptienne de la neuvième session de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la Corruption avec l'Office de lutte contre la drogue et le crime de Vienne et ses représentants au Bureau du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, dirigé par le Dr Ghada Wali, Secrétaire général adjoint des Nations Unies, exécutif directeur de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et directeur du siège de l'Organisation internationale (ONUDC) à Vienne. Nous les remercions vivement pour cette interaction aussi constructive ! Nous tenons également à remercier l'Ambassadeur Mohamed El Molla, ambassadeur d'Égypte en Autriche et représentant permanent de la République arabe d'Égypte auprès des Nations Unies à Vienne, pour le rôle joué par la mission diplomatique égyptienne en Autriche et la communication permanente avec l'Office de lutte contre la drogue et le crime et l'Académie Internationale de lutte contre la Corruption (IACA), ainsi que pour la préparation et la participation au sein de l'équipe égyptienne à des réunions internationales sur la lutte et la prévention de la corruption, afin d'établir les principes de réactivité et de participation et d'atteindre les principes d'efficacité et d'efficacité dans la mise en œuvre du cinquième objectif de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption dans sa troisième version, qui comprend "une coopération internationale et régionale efficace dans la lutte contre la corruption".

Transfert de la présidence de la Conférence et poursuite des efforts

Malgré la fin de la neuvième session des États parties à la Convention et le transfert de la présidence de la dixième session aux États-Unis d'Amérique, les efforts de l'Autorité de Contrôle Administratif se poursuivent à tous les niveaux, à travers la poursuite des mesures de lutte contre la corruption et de prévention au niveau national et l'achèvement du rôle de sensibilisation de tous les secteurs de la société grâce à l'Académie Nationale de Lutte contre la Corruption, dans le but d'atteindre les objectifs de la troisième version de la Stratégie, en poursuivant les efforts aux niveaux régional et international, en renforçant la coopération avec différents pays, en échangeant des expériences et en présentant des pratiques réussies pour lutter contre la corruption et faire face à divers défis, avec l'objectif de réaliser le principe de # s'unir_ face à la corruption